



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
BUREAU DU 21 JUIN 2017**

L'an deux mille dix sept, le 21 juin, le bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mmes SIGNAT, BOURSIQUOT, RIVIERE, Mrs, GAILLARD, RAFFE, MACHEFERT, GRENON, MAYAU

Excusés : Mrs DOUBLET

Date de la convocation : 9 juin 2017

Présents : 9

Secrétaire de séance : Mme BOURSIQUOT

– Création d'un poste d'agent social principal 2^{ème} classe suite à proposition d'avancement de grade

Madame CORBINEAU Maryline, animatrice de jeunes enfants à la crèche des P'tites Coccinelles sur le grade d'agent social, peut bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté.

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau la création d'un poste d'agent social principal 2^{ème} classe.

Après avoir entendu le Président et après en avoir délibéré,

Le Bureau,

DECIDE la création, à compter du 1^{er} juillet 2017 d'un emploi permanent à temps complet sur le grade d'agent social principal 2^{ème} classe.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget.

A Saint Porchaire, le 21 juin 2017

P/0 Le Président,





COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
BUREAU DU 21 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept, le 21 juin, le bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mmes SIGNAT, BOURSIQUOT, RIVIERE, Mrs, GAILLARD, RAFFE, MACHEFERT, GRENON, MAYAU

Excusés : Mrs DOUBLET

Date de la convocation : 9 juin 2017

Présents : 9

Secrétaire de séance : Mme BOURSIQUOT

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe suite à proposition d'avancement de grade

Madame JAMINET Elisabeth, gérante postale sur le grade d'adjoint administratif, peut bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté.

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Après avoir entendu le Président et après en avoir délibéré,

Le Bureau,

DECIDE la création, à compter du 1^{er} juillet 2017 d'un emploi permanent à temps non complet (16/35^{ème}) sur le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget.

A Saint Porchaire, le 21 juin 2017

P/b Le Président,





**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
BUREAU DU 21 JUIN 2017**

L'an deux mille dix sept, le 21 juin, le bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mmes SIGNAT, BOURSIQUOT, RIVIERE, Mrs, GAILLARD, RAFFE, MACHEFERT, GRENON, MAYAU
Excusés : Mrs DOUBLET
Date de la convocation : 9 juin 2017
Présents : 9
Secrétaire de séance : Mme BOURSIQUOT

Indemnités des élus : nouvel indice brut terminal

Monsieur le Président précise aux membres du Bureau que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué en raison de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique (passé de 1015 à 1022) et de la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 %. Il ajoute que la délibération n°15_2014 du 17 avril 2014 relative à la détermination des indemnités de fonction perçues par le Président et les Vice-Présidents ayant été rédigées en précisant le montant de l'indice brut, il y a lieu de la modifier.

Monsieur le Président précise donc que pour la détermination des indemnités, les membres du Conseil de Communauté doivent délibérer sur un pourcentage de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique qui ne peut excéder :

Président	Vice-Président
Président d'une Communauté de Communes de 10.000 à 19.999 habitants : 48,75 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique	Vice-Président d'une Communauté de Communes de 10.000 à 19.999 habitants : 20,63 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique
Soit 1.886,94 € brut mensuel	Soit 798,52 € brut mensuel

Monsieur le Président précise que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif de fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président, le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est de :

$1.886,94 + (798,52 \times 6) = 6\,678,06$ € brut mensuel.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident de fixer le montant des indemnités des élus selon les taux suivants :

- Indemnité au Président : 36.56% de l'indice brut terminal
- Indemnité au 1^{er} Vice-président : 12,37% de l'indice brut terminal
- Indemnité au 2^{ème} Vice-président : 6,19 % de l'indice brut terminal
- Indemnité au 3^{ème} Vice-président : 6,19 % de l'indice brut terminal
- Indemnité au 4^{ème} Vice-président : 6,19 % de l'indice brut terminal
- Indemnité au 5^{ème} Vice-président : 4,95 % de l'indice brut terminal
- Indemnité au 6^{ème} Vice-président : 4,95% de l'indice brut terminal

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus.

Le Président,



Coeur de Saintonge
Sylvain BARREAU
Charente-Arnoult
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
BUREAU DU 21 JUN 2017

L'an deux mille dix sept, le 21 juin, le bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mmes SIGNAT, BOURSIQUOT, RIVIERE, Mrs, GAILLARD, RAFFE, MACHEFERT, GRENON, MAYAU

Excusés : Mrs DOUBLET

Date de la convocation : 9 juin 2017

Présents : 9

Secrétaire de séance : Mme BOURSIQUOT

Recrutement d'un animateur vacataire été 2017

Afin de renforcer les effectifs du Secteur Jeunesse durant l'été, Monsieur le Président propose de recruter un animateur vacataire.

Celui-ci effectuera ponctuellement des activités d'animation au Secteur Jeunesse et sera rémunéré à la vacation.

Considérant que la Communauté de Communes a besoin de recruter du personnel pour animer et encadrer les activités organisées par le Secteur Jeunesse et que les besoins concernent une mission précise et discontinue dans le temps,

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,

décident la création pour l'été 2017 d'un emploi d'animateur vacataire chargé de l'encadrement et de l'animation des activités du Secteur Jeunesse,

approuvent le montant de la rémunération à 55 € brut par journée travaillée,

autorisent le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

précisent que les dépenses en résultant seront imputées au Budget Principal, chapitre 012

Fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus.

Le président,

Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
BUREAU DU 21 JUN 2017**

L'an deux mille dix sept, le 21 juin, le bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mmes SIGNAT, BOURSIQUOT, RIVIERE, Mrs, GAILLARD, RAFFE, MACHEFERT, GRENON, MAYAU
Excusés : Mrs DOUBLET
Date de la convocation : 9 juin 2017
Présents : 9
Secrétaire de séance : Mme BOURSIQUOT

TABLEAU DES EFFECTIFS

M. Le Président précise que suite aux créations et annulations de postes votées lors de ce bureau, il convient de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} Juillet 2017.

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2è classe	C	8 2	2 postes à 35h00 6 postes à 16h00 dont 1 vacant 1 poste à 20h30 1 poste à 16h00
FILIERE ANIMATION Animateur Adjoint d'animation principal 1è classe Adjoint d'animation	B C C	1 1 3	1 poste à 35h00 1 poste à 35h00 3 postes à 35h00
FILIERE TECHNIQUE Technicien Adjoint technique	B C	1 4	1 poste à 35h00 3 postes à 35h00 1 poste à 20h00
FILIERE SOCIALE Educateur principal jeunes enfants Agent social principal 2è classe Agent social	B C C	1 1 1	1 poste à 35h00 1 poste à 35h00 1 poste à 35h00 vacant

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus.

Le Président,



BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE



COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
BUREAU DU 21 JUN 2017

L'an deux mille dix sept, le 21 juin, le bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mmes SIGNAT, BOURSIQUOT, RIVIERE, Mrs, GAILLARD, RAFFE, MACHEFERT, GRENON, MAYAU

Excusés : Mrs DOUBLET

Date de la convocation : 9 juin 2017

Présents : 9

Secrétaire de séance : Mme BOURSIQUOT

TABLEAU DES EFFECTIFS

M. Le Président précise que suite aux créations et annulations de postes votées lors de ce bureau, il convient de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} Juillet 2017.

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif	C	8	2 postes à 35h00 6 postes à 16h00 dont 1 vacant
Adjoint administratif principal 2 ^e classe		2	1 poste à 20h30 1 poste à 16h00
FILIERE ANIMATION			
Animateur	B	1	1 poste à 35h00
Adjoint d'animation principal 1 ^e classe	C	1	1 poste à 35h00
Adjoint d'animation	C	3	3 postes à 35h00
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien	B	1	1 poste à 35h00
Adjoint technique	C	4	3 postes à 35h00 1 poste à 20h00
FILIERE SOCIALE			
Educateur principal jeunes enfants	B	1	1 poste à 35h00
Agent social principal 2 ^e classe	C	1	1 poste à 35h00
Agent social	C	1	1 poste à 35h00 vacant

A Saint Porchaire, le 21 juin 2017

P/0 Le Président,



BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
BUREAU DU 21 JUN 2017**

L'an deux mille dix sept, le 21 juin, le bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mmes SIGNAT, BOURSIQUOT, RIVIERE, Mrs, GAILLARD, RAFFE, MACHEFERT, GRENON, MAYAU

Excusés : Mrs DOUBLET

Date de la convocation : 9 juin 2017

Présents : 9

Secrétaire de séance : Mme BOURSIQUOT

Prolongation contrat CUI-CAE Mme Bounan Delphine

Madame BOUNAN Delphine est embauchée depuis le 1^{er} septembre 2015 en CUI CAE, son contrat se termine le 31 août 2017. Dans le cadre d'un CAE, un contrat peut être prolongé au-delà de 2 ans pour permettre de finir une action de formation professionnelle en cours de réalisation.

Or Madame BOUNAN a entamé une formation afin d'obtenir le BAFD, brevet qui permet de diriger des accueils de loisirs ou séjours de vacances et qui se décompose en 4 étapes. Pôle Emploi nous a confirmé la possibilité de renouveler la convention pour une durée de 12 mois.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,

décident de prolonger le contrat CUI-CAE de Mme BOUNAN Delphine pour une période de 12 mois

autorisent le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

précisent que les dépenses en résultant seront imputées au Budget Principal, chapitre 012

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus.

Le Président,

